

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE	
Par an, (payable d'avance)	\$5.00
Par an, (payable par trimestre)	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE	
Par an, (payable d'avance)	\$3.00
Par an, (payable par trimestre)	4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un sou au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Beaudry, à côté du Bureau de Poste.

QUEBEC, SAMEDI, 10 AVRIL 1869.

Nous avons pour voisins deux confrères d'une politesse exquise, qui ne s'expriment jamais qu'en termes galants. Ils ont une façon de dire les choses qui en double le prix et qui donne aux injures même une forme attrayante. Ils rivalisent de grâce et d'atticisme. Arrivés tous deux à l'automne de la vie et au faîte du journalisme, ils portent dans tous leurs écrits cet air de noblesse, ce reste de grandeur, qui n'abandonnent jamais tout à fait ceux que la fortune a un jour entourés de ses faveurs. On sent qu'ils ont été ministres; que l'un, M. Cauchon, par l'éclat de sa naissance, la beauté de son nom, l'élevation de ses idées et l'exquise distinction de ses manières, méritait de l'être; que l'autre, M. Evanturel, grâce à la supériorité de son esprit, à la perfection de ses écrits, à son éloquence fameuse, avait d'incontestables droits à cet honneur inespéré.

On assure que depuis qu'il est président du Sénat, M. Cauchon a horreur de tout ce qui est commun, vulgaire; qu'il aime que le délicat, le brillant, ce qui n'est pas or ou argent, art ou luxe, est indigne de lui. Il devient grand seigneur à cinquante ans. Avec quel plaisir, avec quelle satisfaction intime, après avoir contemplé un tableau de maître ou parcouru un livre de choix, ne doit-il pas relire ses articles d'un tour achevé, remplis de si fines plaisanteries, de traits si délicats! Comme il doit sentir en écrivant qu'il se rapproche chaque jour davantage de ses modèles, qu'il acquiert l'élégance supérieure des vrais artistes, le vernis des maîtres! Son goût, son esprit, ses aspirations et son style forment un tout harmonieux, dont voici un parfait échantillon:

"Elle a compris que c'était à elle que nous nous adressions quand nous parlions d'une feuille qui se mourait de faim, et qui, pour faire sa cour à un homme d'État, donne le coup de pied à tous les autres... Les ouvrages qu'elle adresse aux amis les plus dévoués de ses idées du quart d'heure ne sont pas propres à donner de la force à ces dernières, et nous sommes sûrs qu'elles n'aiment pas de pareilles adulations et qu'elles ne donnent que par charité le pain de l'existence aux adulateurs affamés et maladroits."

Toujours la faim qui revient! dans tout ce qu'écrit M. Cauchon, il n'est question que de manger; il ne conçoit rien au-delà de l'appétit.

Certes, à côté du président du Sénat riche et triomphant, il y aurait quelque honneur à mourir de faim, et ce sort n'aurait rien d'humiliant. Mais nous n'avons pas l'intention, pour lui plaire, de donner, à côté du scandale de son faste insolent, le spectacle d'un journal honnête succombant dans la lutte. Il y a entre la prospérité dont il nous écarte et la destinée funeste qu'il nous souhaite, un juste milieu dans lequel l'Événement s'est maintenu jus-

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion	\$5.00
Chaque insertion suivante	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes	
première insertion	\$0.05
Chaque insertion suivante, par ligne	0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

quici, se maintiendra, grâce au public et en dépit des efforts de ses ennemis. Citons maintenant une phrase du *Canadien*, pour montrer que l'amitié, la familiarité, rompue entre les deux journalistes, subsiste encore dans leurs nobles écrits:

"L'Événement, dit le *Canadien*, a vendu sa dernière chemise à M. Langevin."

Entre M. Cauchon et M. Evanturel, la ressemblance est frappante.

Divisés d'intérêts, semblables par nature, l'un est le maître et l'autre l'élève; ils seraient restés éternellement unis, étroitement enlacés, si M. Cauchon avait pu se résoudre à partager quelquefois son festin avec M. Evanturel; mais le moindre morceau lui tient au cœur et il se brouillerait avec son meilleur ami plutôt que de manquer un coup de fourchette. Il ne saurait permettre que l'on mange devant lui d'un mets officiel. Il n'a jamais trop de tout. Et pourtant, à force de le voir dévorer ainsi à belles dents le bien public, l'ami, l'ombre, avait fini par désirer en goûter un peu: il osa un jour se mettre à table; de là la brouille, la rancune qui ne finira qu'avec le patronage. Il n'y a jamais entre le *Journal de Québec* et le *Canadien* que des querelles, non pas d'amoureux, mais de convives.

Du reste, M. Cauchon parle aussi volontiers de sa vertu que M. Evanturel de son indépendance: vertu et indépendance se valent. Si la vertu de M. Cauchon coûte plus cher, il est juste de dire que l'indépendance de M. Evanturel vaut encore moins. Cependant, telle est la puissance de l'audace, la crédulité de l'opinion, qu'il y a encore dans le public des gens qui croient que M. Cauchon n'a jamais failli et que M. Evanturel est un patriote farouche.

Une dépêche par le câble transatlantique annonce que la compagnie de la Baie d'Hudson a accepté les conditions posées par le gouvernement impérial.

Soirée à l'Université-Laval.

Hier soir avait lieu dans la Grande Salle de l'Université la soirée musicale et littéraire donnée à l'occasion du 50e anniversaire de prise de la Pie IX.

A sept heures la grande salle était littéralement comble et il n'y avait plus moyen de se procurer un siège; aussi grand nombre de spectateurs sont-ils restés debout; mais nous est-ils parvenus à oublier les désagréments de leur position en attendant la splendide musique des chœurs d'*Uthalie*, les deux délicieux fragments du *Desert*, de Félicien David, et l'ouverture de *Guillaume Tell*.

Le concert a été un grand succès. Les différents chœurs d'*Uthalie* ont été interprétés avec un ensemble merveilleux. Il y avait là parmi les chanteurs les membres de l'*Union Musicale*, les élèves de l'Ecole Normale et ceux du Séminaire de Québec. On y a entendu des voix de soprano charmantes, entraînantes, et au timbre si doux et si pur du jeune M. Savard, élève de l'Ecole Normale.

M. Elzéar Dory a chanté deux fragments du *Desert*, l'*Hymne à la Nuit* et la *Rivière du soir*. Notre charmant ténor québécois a rendu ces deux mélodies à ravir.

L'ouverture de *Guillaume Tell*, jouée par l'orchestre, a produit un grand effet.

L'organisation de la partie musicale fait le plus grand honneur à M. Ernest Gagnon.

Au milieu de la séance, M. Chauveau a lu un long essai sur Rome et ses environs. Les deux faits saillants de ce récit, c'est d'abord que le ministre de l'Instruction publique a rencontré dans la *Ville Eternelle* un ancien clerc de son département, devenu zozouave pontifical, et qu'ensuite le St. Père lui a annoncé la nouvelle de la chute de Maximilien.

Nous espérons que ce travail, d'un style fort élégant du reste, sera publié dans la *Gazette Officielle*.

LA FÊTE DE PIE IX.

Ce matin une messe solennelle a eu lieu à l'église métropolitaine. Mgr l'Archevêque officiait. L'église était tendue de banderoles aux mille couleurs qui tombaient de la route et venaient s'attacher aux arcades et aux colonnes. Une messe en musique sous la direction de l'organiste de la cathédrale a été chantée. La musique du 53ème régiment occupait le bas-cœur. Le sermon a été prêché par M. l'abbé Paquet. A la suite du service divin, le *Te Deum* a été chanté.

Nouvelles Diverses

—On commence à reparrer du prince Napoléon. Il a paru deux fois aux Tuileries, dimanche dernier et il y a eu dimanche huit jours; il n'y a parlé à personne qu'à l'empereur. Il résulte de ce qu'il a dit que la situation intérieure ne lui plaît qu'à moitié et que la situation extérieure ne lui plaît pas du tout. Il voit tout en noir; c'est peut-être l'effet de sa maladie. Le prince a eu la bile très remuée par les fèves; il a le teint jaune de Napoléon Ier à Sainte-Hélène, ce qui lui donne avec le grand homme, dont il a le profil, une ressemblance effrayante.

Le cousin de l'empereur espère que les voyages lui remettront la santé; il va donc repartir sous peu. Les uns disent qu'il ira jusqu'à Pékin; il serait possible qu'il s'arrêtât en Grèce, ou en Égypte, ou même qu'il n'ait qu'à quitter le continent. Il doit passer en Italie, mais pour n'y point séjourner. Le gendre de Victor Emmanuel n'est guère plus content du roi son beau-père, qu'il ne l'est de l'empereur son cousin. Il sent d'ailleurs que lui-même ne jouit pas, en Italie, d'une grande popularité; depuis un an surtout on lui en veut parce qu'il est allé à Constantinople et qu'il s'est fait le défenseur du gouvernement turc.

—On prétend que le prince Napoléon a trouvé moyen, quoique toujours en route, de terminer un ouvrage qui va voir le jour. C'est une œuvre politique qui étudie le rôle joué par la famille Bonaparte dans l'histoire contemporaine. L'esprit de ce traité est suffisamment indiqué par son titre, qui sera dit on: *La Dynastie Bonaparte*. On ne sait pas encore si le prince signera ou gardera l'anonymat.

—Des lettres venues d'Algérie annoncent que les colons sont menacés de voir leurs récoltes complètement détruites par les sauterelles. Les lavages de ces insectes courent littéralement le sol de la région qui s'étend au sud du Tell. D'ici à quelques jours les larves seront écloses, et les cultures du Tell courent le risque d'être ravagées.

—On lit dans la *Gironde*.

"A divers reprises il a été question d'élargir de l'Océan à la Méditerranée, par la vallée de la Garonne, un canal de grande navigation."

"Nous avons sous les yeux un nouveau projet de ce genre, portant la signature de M. Staal de Magnanville, ancien pair de France. Ce canal devrait recevoir non seulement les navires de commerce du plus fort tonnage, mais encore les vaisseaux cuirassés et les paquebots transatlantiques."

"Un port serait établi dans la Gironde, au dessous de Bordeaux, un autre dans la Méditerranée."

"Le chiffre de la dépense est évalué à 442 millions; l'exécution du canal durerait six ans. Il réunirait l'Angleterre et le nord de l'Europe."

L'Inde, puisqu'il s'agit de la continuation du canal de Suez.

"L'empereur a approuvé le projet et l'on assure qu'une compagnie va se former pour le mettre à exécution."

—Le général Jomini vient de mourir à Passy; il était né à Payerne, dans le canton de Vaud, en Suisse, le 6 mars 1779. Depuis quelques jours il était donc entré dans sa quatre-vingt-onzième année.

Comme tous les hommes de sa nation, il avait reçu une éducation qui lui permettait d'embrasser à son choix une foule de carrières. Pour vivre, il entra dans une maison de commerce, mais en conservant un grand goût pour les sciences exactes, et surtout pour les études stratégiques. Cela le conduisit à écrire un *Traité des grandes opérations militaires*, 3 vol. in-8, qui fut très remarqué des hommes de guerre, et surtout du maréchal Ney, qui ne cessa d'en louer Jomini de grandes complaisances.

Jomini entra dans l'armée française comme officier supérieur d'état-major, et parvint rapidement au grade de général de brigade, il fut, en outre, créé baron de l'Empire. Après Bautzen, n'ayant pu être nommé général de division, il passa dans les rangs des ennemis de la France, et devint aide de camp de l'empereur Alexandre de Russie.

Le général Jomini a beaucoup écrit. Il passa pour une des plus hautes autorités militaires de toute l'Europe. On estimait partout ses vastes connaissances et sa rare intelligence.

—Une de ces effroyables catastrophes qui, parfois font payer si cherement ses progrès à l'industrie humaine est venue jeter la consternation dans le département du Nord. Le grison a fait explosion au fond des galeries de la fosse d'Hérin, où travaillaient de nombreux ouvriers mineurs, et frappé, comme à l'ordinaire, bien des victimes.

Plus de 300 mineurs, écrit le *Courrier du Nord*, étaient occupés dans la fosse au moment du coup de feu: 21 d'entre eux ont été atteints, trois sont morts et deux blessés grièvement; les blessures de seize autres ne mettent pas, on l'espère du moins, leur vie en danger.

Les bonnes dispositions des travaux intérieurs de la fosse et l'intelligence avec laquelle on a organisé les travaux de sauvetage ont atténué la catastrophe, dont le bruit public avait tout d'abord exagéré l'étendue.

Quant à la cause de cette calamité elle restera sans doute à jamais ignorée. Si c'est une fatalité contre laquelle la prudence ne pouvait rien, l'habile en gardera le secret; s'il faut accuser l'imprudence d'un mineur, l'auteur du désastre en aura été la première victime et nul ne portera témoignage contre lui.

—Lord Glasgow, qui vient de mourir, était le doyen du Jockey Club de Londres, et l'un des rois du turf anglais.

Il avait habité Paris à plusieurs reprises et s'y était fait connaître par de sympathiques excentricités.

C'est lui qui, il y a une trentaine d'années, en tendait un pauvre diable dire dans la rue: "Si j'avais seulement six cents francs de rente, je serais l'homme le plus heureux de la terre."

Il prit le nom de cet homme aux goûts modestes et lui servit une rente de six cent francs jusqu'à sa mort.

—On parlait d'un personnage qui aime à flatter toutes les opinions, à son profit.

—Il a un pied dans l'Empire, un pied dans la République, un pied dans la Légimité, un pied dans l'Orléanisme.

—C'est un animal!

—A quatre pattes.

CORRESPONDANCE

(Suite.)

M. le Rédacteur, Nous avons vu à quel se résout la réponse de M. Baillarge. Confondus par les faits, émus dans le borborygme de ses basses et lâches colères, il ne trouve d'autre issue que l'invective.

Si encore il se contentait de m'injurier, mais la rage l'aveugle et il s'attaque à tout, à la religion et à ceux qui la pratiquent, à tous les citoyens dont la conduite honnête contraste avec la sienne. Dans deux ans, il appellera cela ses *foolish letters*. Une troisième brochure écrite par un *foolish homme*, demandera pitié pour les *foolish letters* et les *foolish écrits*.

Voici ce que M. Baillarge a encore à expliquer.

10. Pourquoi, dit-il que j'ai reçu \$15,000 des entrepreneurs, quand je lui prouve que je n'ai reçu que \$2375?

20. Pourquoi M. Baillarge forçait-il les entrepreneurs à accepter un contrat lorsqu'il savait et avait à d'autres qu'ils y perdraient \$80,000 ou 75 pour cent sur le prix du contrat?

30. Pourquoi, accusé-t-il mon père d'avoir voulu me favoriser au détriment du gouvernement, quand mon père a recommandé de payer aux entrepreneurs \$8,870.62 de moins que les arbitres du gouvernement n'ont eux-mêmes accordé?

40. Pourquoi reproche-t-il aux entrepreneurs d'avoir soumis au gouvernement un compte en blanc, quand il sait que c'est toujours ainsi que les entrepreneurs agissent?

50. Pourquoi a-t-il fait ériger, le dernier étage de la tour centrale de la prison, quand il savait que le gouvernement en refusait le paiement?

60. Pourquoi a-t-il délibérément fait faire aux entrepreneurs, une dépense de \$3,500 pour les barrières, laquelle somme, il savait ne pas devoir leur être remboursée?

70. Pourquoi a-t-il ordonné des ouvrages de maçonnerie en hiver contrairement à toutes les règles de construction?

80. Pourquoi a-t-il trompé le gouvernement sur le coût des réparations de cette maçonnerie défective?

90. Pourquoi, ne déclare-t-il au gouvernement l'incompétence des entrepreneurs, que lorsqu'ils lui eurent refusé de nouveaux bonus?

100. Pourquoi me reproche-t-il d'avoir reçu l'appui de mon père, pour payer mes créanciers?

110. Pourquoi a-t-il conseillé au gouvernement de confier l'exécution des travaux à l'un de ses frères?

120. Pourquoi, a-t-il enfouï \$2,000 de l'argent de la province, dans les *closets* de l'Hôpital de la Marine?

130. Pourquoi, a-t-il été chassé de ces *closets* à moitié finis, comme indigne d'y travailler davantage?

140. Pourquoi, dans ses écrits, tronque-t-il les items du compte des entrepreneurs?

150. Pourquoi, sans raison, sans provocation, s'attaque-t-il à mon père et à moi?

160. Pourquoi ses écrits reflètent-ils, le mépris pour tout ce qui touche à la religion?

A l'œuvre, homme intolérable, soutenez la position que vous avez prise. Si vos avances ne peuvent être prouvées, j'aurai le droit de vous traiter d'imposteur. Je vais vous donner la définition de ce mot. Vous allez voir combien j'ai raison de vous l'appliquer.

"Un imposteur, est celui qui trompe par des mensonges, qui abuse de la confiance des hommes, qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable." (Bacon, *Essais*.)

Jamais portrait fut-il plus ressemblant.

Quand vous aurez expliqué ces faits M. Baillarge, il vous restera à détruire les suivants.

Courage, vous n'en êtes qu'au commencement, il vous faudra bientôt travailler vingt-quatre heures par jour.

Premier fait.—Le contrat de la prison fut donné en 1860.

En 1862 les architectes du gouvernement, soupçonnant votre tricherie, et pour découvrir vos manœuvres, ils vous pressent de donner un rapport officiel; votre position devient critique, vous servez à la fois deux maîtres, dont les intérêts sont opposés: le gouvernement qui ne doit payer que les sommes spécifiées dans le contrat, et les entrepreneurs qui veulent être payés des extras que vous avez pris sur vous, d'ordonner.

En faisant moins payer à la province, vous diminuez votre pourcentage, car vous recevez 5

pour cent sur les sommes payées pour la bâtisse; mais en ne recommandant pas le paiement des extras, aux entrepreneurs, vous perdez vos bonus. Voici, comment vous sortez de cet embarras.

Le 7 mai 1862. Vous informez les entrepreneurs, que vous avez reçu ordre de faire un rapport officiel sur les ouvrages de la prison et vous leur dites dans une de vos *foolish letters*, que vous regrettez que ce rapport, ne leur soit favorable, bien plus vous dites: "Je dois maintenant, en quelque sorte contredire et renverser, ce que j'ai constaté dans le mois de février dernier."

Le terme dont vous vous servez, est encore plus énergique, vous dites: "I must stultify myself," stultify veut dire "hébété, allégué ou prouver qu'on est aliéné" (Fleming et Tibbins). Vous avez eu une merveilleuse inspiration M. Baillarge. Pour ne pas décourager les entrepreneurs, vous leur rappelez comment il vous est facile de les enrichir en disant: "Laissez moi vous faire remarquer, que si j'ai recommandé l'usage du ciment, ce n'est pas parce qu'il sera nécessaire, si vos centres sont bien posés. Je ne l'ai fait que pour vous obtenir, si c'est possible, un autre extra de \$1,000."

\$1,000 aux entrepreneurs, cela vous rapporte 50 de pourcentage du gouvernement, plus un bonus des entrepreneurs. Cet argent vous le faites déposer inutilement à la Province; pour l'obtenir vous abusez de votre poste de conseiller, vous trompez vos chefs, et vous pressez les entrepreneurs. C'est de l'escroquerie et de l'escamotage. Êtes-vous un honnête homme? appelez ceci *galimatias* si vous voulez, de vous plaignez sincèrement d'avoir confié ces infamies au papier. Pourquoi aussi m'avez-vous forcé de les livrer à la publicité? Depuis huit ans, n'avez-vous pas eu le temps de réfléchir et de comprendre qu'il y allait de votre honneur de laisser publier ces choses qui pouvaient vous perdre à jamais. Ce n'est pas ma faute.

"Tu l'as voulu, George Dandin."

Ces cinquante piastres de pourcentage que vous avez soustraites du coffre de la Province, font elles partie du million de piastres que vous devez encore les entrepreneurs.

Second fait.—Le 14 avril 1862. (Remarquons que j'exhiberai toutes ces lettres à quiconque en voudra prendre communication) vous écrivez aux entrepreneurs: "J'ai rencontré l'yeu, il m'apprend que vous vous plaignez de moi, et que vous ne trouvez pas que je vous alloue suffisamment dans les estimations progressives. Sur mon cœur et sur mon âme, vous ne devez pas me porter cette accusation. Bien loin de là, je constate comme un fait que les estimations en sont au moins à \$6,000 de plus que la valeur de l'ouvrage fait. Voyez les risques que je cours en faisant les évaluations ainsi au-dessus de leur valeur. Si on m'y prenait, je serais chassé à coups de pied du département."

Vous auriez pu ajouter: "sans la chance d'être renvoyé aux piastres." Vous avez bien prévu: on vous a pris, et vous avez été chassé comme un mauvais sujet, \$6,000, à 5 par cent de pourcentage, cela vous a rapporté \$300, plus les bonus.

Vous dites dans votre rapport à la corporation de cette ville, page 90:

"Les remerciements que j'eus pour les milliers de loups que je sauvai à la province, sont matière de notoriété publique, sont acquis à l'histoire." C'est vrai, il est parfaitement connu comment vous avez été remercié pour vos services. Seulement nous différons d'opinion sur le sens du mot *sauver*.

Troisième fait.—Le 4 octobre. Dans le but d'engager MM. Murphy et Quigley à lui accorder de nouvelles *donaux*, M. Baillarge les informe qu'il vient d'envoyer au gouvernement une estimation de \$3,000 en leur faveur et il ajoute: "J'ai supporté l'aille centrale comme finie, jusqu'au niveau du rez de chaussée, laquelle je suppose ne sera terminée que dans une semaine ou deux."

Ainsi vous venez de faire surpayer les entrepreneurs de \$6,000; vous savez qu'ils sont ruinés, et vous continuez à autoriser le paiement d'ouvrages futurs. Un pressant besoin de pourcentage et de bonus, vous fait oublier que

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 10 AVRIL 1869.

MARIQUITA

PAR LOUIS JOUBERT.

(Suite.)

René se retourna vers sa compagne: elle avait la blancheur de la cire; ses genoux fléchissaient sous elle; elle semblait près de s'évanouir. "Du courage, lui dit-il à voix basse. — Oui, il en faut", murmura-t-elle. Il l'entraîna loin de la maison; elle lui obéissait machinalement.

La fit monter dans une voiture, et après avoir en quelques mots donné ses instructions au cocher, il prit place à côté d'elle.

La voiture roula bientôt hors de la ville. Mariquita, plongée dans l'acablement, était restée jusque-là insensible en apparence à tout ce qui se passait autour d'elle. Mais lorsqu'elle se vit dans la campagne, sortant tout à coup de sa stupeur: "Où me menez-vous?" dit-elle brusquement. Arrêtée; je le veux. — Mademoiselle, répondit René, vous me pardonnerez d'avoir disposé de vous sans vous consulter. Mais rassurez-vous: je vous mène chez ma tante. Dans une heure vous serez sous son toit. Seule, sans appui, sans connaissances, pouvais-je

vous abandonner? Mon dévouement vous est acquis, absolu, sans réserve, vous n'en devez pas douter; mais je n'ai pas le droit de vous servir plus longtemps de protecteur; il vous faut une autre sauvegarde que la mienne.

"Dans l'état d'abattement où je vous ai vue, je n'ai pas hésité; j'ai cru que les circonstances me permettaient de décider à moi seul sur le parti qu'il convenait de prendre. Ma tante ne peut manquer de m'approuver. Acceptez, je vous en conjure, l'hospitalité que elle vous offrira, qu'elle vous offre par ma bouche. Ne me donnez pas, en refusant, le chagrin de penser que vous trouvez que j'ai mal agi."

Dans la difficile situation où Mariquita se voyait réduite, pouvait-elle faire des objections sérieuses? Elle en essaya quelques-unes, mais faiblement; puis, comme vaincue, elle s'enfonça dans un coin de la voiture et garda le silence.

Le soir commençait à tomber, quand les deux voyageurs arrivèrent devant la demeure de Mlle de Clerfond. C'était une maison d'assez belle apparence, derrière laquelle s'étendait un vaste jardin, suivi d'un petit parc. Révêtu d'arbres, il était à l'état de coup de sa stupeur: "Où me menez-vous?" dit-elle brusquement. Arrêtée; je le veux. — Mademoiselle, répondit René, vous me pardonnerez d'avoir disposé de vous sans vous consulter. Mais rassurez-vous: je vous mène chez ma tante. Dans une heure vous serez sous son toit. Seule, sans appui, sans connaissances, pouvais-je

de mots il expliqua comment il amenait avec lui une étrangère.

M. Gérard aurait pu manifester quelque étonnement, pousser des exclamations; mais il s'en abstint: l'heure pressait, et quand René eut fait des longs détails dans lesquels il entra, semblait intéresser vivement le notaire. Quant à Mlle Aurore, elle écoutait sans mot dire; seulement M. Gérard remarqua qu'elle se mordait souvent les lèvres. Mais René n'y prit garde: il était trop occupé de son propre récit. Il voyait de l'achever, quand on l'avertit que les bagages, qui lui avait fait charger sur une seconde voiture, étaient arrivés. Il sortit pour les reconnaître.

A peine eut-il le dos tourné: "En voilà bien une autre, s'écria-t-il: une voix irritée. Mlle Aurore. Ah ça! pour qui mon neveu me prend-il donc?" Croit-il que je suis en enfance, pour me faire des contes à dormir debout? Mariquita! Qu'est-ce qu'un nom comme celui-là, je vous le demande? Quelle est la personne bien née qui s'est jamais appelée Mariquita? De plus quand les honnêtes filles viennent-elles seules d'Amérique en Europe? Autant vaudrait-il dire qu'ils tombent des nues. Qu'est-ce que c'est que cette créature qu'il m'amène?" "Prend-il ma maison pour un hôtel garni? Grâce à Dieu, je ne suis en core ni aveugle, ni sourde, ni d'humeur à me laisser mener par le bout du nez. Si les voyages n'ont pas rendu sage Monsieur mon neveu, j'en suis fâchée; mais je me charge d'en voir de la raison pour lui et pour moi. Aujourd'hui, j'ai bien voulu me contenir; mais, jour de la vie!" — C'était son exclamation favorite, une sorte de juré dans les grandes circonstances: "ce n'est pas chez moi que le scandale s'établira. J'y mettrai bon ordre. René verra que sa vieille tante, toute vieille qu'elle est et tout incertaine qu'elle suppose sans doute, sait toujours faire respecter sa demeure. Il n'est pas encore ici le maître, non certes!" Et comme pour donner plus de force à ses paroles, avec un air courroucé elle frappa le parquet de la chambre qu'elle tenait à la main.

Allons, mademoiselle, dit M. Gérard, c'est faire bien vite de méchantes suppositions. Pourquoi voulez-vous que votre neveu revienne pour vous manquer de respect à ce point? Je suis convaincu que René a trop le sentiment de ce qu'il vous doit. Pour moi, je vous l'avoue, je trouve le récit qu'il vous a fait un peu singulier, si vous voulez, mais très vraisemblable. Et puis la jeune personne paraît très-réservée. Je l'ai bien examinée, je vous assure, et elle a un air de modestie et de candeur que je voudrais voir à toutes nos demoiselles. Je regrette que vous n'ayez pas été là quand elle est descendue de la voiture, quand je l'ai amenée. Elle était si intimidée! J'ai dû la rassurer. Non, croyez-moi, ce n'est pas là une créature, comme vous dites; j'en mettrai ma tête à couper. D'ailleurs il sera bien facile, dès demain, de nous informer si réellement son grand-père était de Bordeaux, s'il vient de mourir. M. Gérard! Mais ce nom-là ne m'est pas tout à fait inconnu. Où donc l'ai-je vu tout dernièrement? M. Gérard! J'ai beau

chercher... Ah! j'y suis, je crois." M. Gérard tira précipitamment un portefeuille de sa poche, le vida, et parmi les papiers qu'il venait de répandre sur la table, prit une lettre et la parcourut des yeux. "Justement," s'écria-t-il d'un air joyeux, voilà notre affaire. M. Chambert, le juge de paix, un de mes anciens connaissances, est, devant avant-hier soir dîner chez moi avec quelques vieux amis. Mais il m'a écrit le matin qu'il regrettrait de ne pouvoir venir, parce qu'il était prié d'aller faire une exposition de sceaux chez M. Georget, mort sans héritier connu en France. Je n'y avais pas fait grande attention d'abord; mais c'est bien ce nom-là. Georget! voyez plutôt."

Et il mit la lettre sous les yeux de Mlle de Clerfond. Celle-ci dut convenir que les apparences étaient moins fausses qu'elle ne l'avait jugé d'abord. M. Gérard était d'ailleurs un des rares personnages pour lesquels elle eût quelque déférence. Aussi, quand elle vit entrer son neveu et un peu plus tard Mariquita, les accueillit-elle avec un visage plus ouvert.

On se mit à table. Mariquita prit à peine un peu de nourriture; elle balbutiait, pour l'écarter, les obligations instances de M. Gérard et les regards presque suppliants de René. Elle ne se mêla guère à la conversation; mais le peu qu'elle dit et le son de sa voix suffirent pour confirmer le notaire dans la bonne opinion qu'il avait conçue d'elle. La sympathie, dit-on, est réciproque. Je le croirais volontiers: l'excellente figure, franche et ouverte, de M. Gérard plaisait à Ma-

Vous exposez le gouvernement à perdre ces sommes ainsi avancées, ou au moins à les faire payer par les contribuables, ce qui n'est pas manqué. Les cautions ont le tort de compter sur votre probité.

Quatrième fait. — L'histoire des bonus, va bientôt se simplifier. Le 4 septembre, M. Baillargé écrit aux entrepreneurs. « Les excavations ont été creusées de deux pieds de moins dans le roc, qu'exige "par le devis". »

De quel droit cette diminution M. Baillargé, car elle est importante. Deux pieds d'épaisseur, sur la grandeur de la bâtisse, donnent 322 verges cubes, évaluées à 75 cents (estimation de Baillargé—voir devis-attaché au contrat) fait sans \$241.50. De plus les canaux ont été creusés à une profondeur de deux pieds moindre que celle exigée par les devis: ce qui donne 200 verges \$170 par verge (voir devis 1, page 1, attaché au contrat). \$340. — Par ces deux changements vous économisez donc au gouvernement \$581.50—nulle part vous ne diminuez ce montant. Le contrat contenait pourtant une clause qui disait page 16 du devis. « Les ouvrages diminués devaient être estimés au "pro rata du prix du contrat et déduits du montant total." Est-ce de cette manière que vous avez saisi plusieurs milliers de louis à la Province? Mais il y a plus; dans cette même lettre, vous dites aux entrepreneurs, que vous leur avez permis de faire les murs d'un pied moins épais, qu'exige par le devis; vous offrez de leur prouver que déjà vous leur avez épargné des ouvrages d'une valeur de \$4,000—nulle part on ne voit de diminutions pour ces sommes. — Ajoutez cela maintenant aux \$6,000 qui ont été surpayés.

Vous-même, vous vous chargez dans cette même lettre, de nous expliquer pourquoi vous êtes si coulant. Vous dites: "J'ai pensé que vous pouviez être de mauvaise humeur contre moi, quand vous m'avez envoyé votre lettre pour \$70, somme que je ne pouvais faire escompter aux banques. Après les efforts que j'ai faits pour vous rendre les ouvrages aussi faciles que possible, "compant (containing) partout on n'a pu le faire "une conduite un peu plus généreuse, aurait "pu être considérée, par vous, comme un stimulant, pour m'encourager à faire encore "plus d'efforts pour vous servir."

En d'autres termes, c'est dire aux entrepreneurs, je pille le gouvernement pour vous, et vous n'avez pas le bon sens de comprendre qu'il faut que j'aie ma part du pillage. A l'avenir pensez-y. C'est très honnête, M. Baillargé, tout service mérite salaire. Cinquième fait. — L'histoire des bonus continue. On voudrait bien ne pas oublier ceci: M. Baillargé étant pauvre, misérable, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises, (ceci sera prouvé hors de doute). Il comptait sur ces bonus pour satisfaire aux premières nécessités de la vie. Tant que les entrepreneurs lui fournissent ces bonus, il fut coulant, facile. Toutes les diminutions possibles étaient autorisées au détriment de la province. Mais sitôt que les entrepreneurs épuisés ne purent plus accorder de bonus, M. Baillargé changea de conduite et se mit à la persécution de toutes manières, espérant de leur rendre impossible la continuation des travaux et en charger d'autres qui seraient plus en état de reconnaître ses services. C'est de ce moment qu'il se rappelle que les ouvrages doivent être faits d'après le contrat; c'est alors aussi qu'il se souvient qu'il a un maître à servir. Le cinquième fait va jeter un jour nouveau sur la conduite noble, désintéressée et honnête de M. Baillargé. Ce n'est pas ma faute. Tu l'as voulu George Dandin.

FAITS DIVERS.

MUSIQUE. — Il y aura lundi soir le 12 courant répétition générale de l'Orchestre et du chœur pour l'opéra de M. C. Lavigneur à sa résidence, rue St. Valier.

VELOCIPÈDE. — Nous rappelons au public que c'est lundi le 12 courant qu'aura lieu la grande course de velocipède au quai Laroche.

ENQUÊTE. — Le gouvernement provincial a donné instruction au juge Doucet de faire une enquête au sujet des signatures apposées à la pétition en faveur de la Corporation.

L'INTERLOCUTORIAL. — On télégraphie d'Ottawa que les contrats pour les sections six et sept ne seront pas donnés d'ici à quelques jours.

On assure que le plus bas soumissionnaire pour la section six est M. John, de Lévis, et pour la section sept M. L. McLean, de Québec.

ACCIDENT. — Nous avons la douleur d'apprendre que M. Timothée Pigeon, N. P., de St. Hyacinthe, a été décapité à mort mercredi dernier par un train qui passait au moment où il traversait la ligne du Grand-Tronc.

ARRIVÉE DANS LE PORT. — La magnifique voilière "Philomène", capitaine Dugal, est arrivée de St. Michel de Bellechasse dans le port hier, à 4 1/2 h. p. m. avec plusieurs passagers et une cargaison considérable d'œufs, de patates et de beurre. Le capitaine dit avoir fait une montée très rapide et des plus agréables pour la saison.

volé et trompé. — Un jeune homme, du nom de Dineen, allait voir la fille d'un riche cultivateur du township de Scott. Ces jours derniers il la demanda en mariage. La demande agréée de la fille ne fut pas moins des vieux parents. Tous les préparatifs de la noce étaient prêts, et le futur mari avait été sa fiancée d'une somme de \$15,000, lorsque mercredi soir, veille du mariage, la jeune fille disparut. On comprend l'anxiété de la famille et surtout du jeune Dineen. On se mit à sa recherche et on apprit que la jeune fille avait déserté avec un nommé Michael Humphrey.

LA CATASTROPHE DE SAN FRANCISCO. — Hier soir on a pu retirer vingt-huit cadavres ensevelis sous les ruines des mines incendiées. Le feu continuait encore ses ravages aux mines de Yellow Jacket. On est parvenu à détourner un cours d'eau et à l'amener à proximité du théâtre de la conflagration.

On croit qu'il n'y a pas moins de quarante mineurs de périés.

EN OMNIBUS. — Une brave femme, à l'air campagnard, fait des signes énergiques au conducteur.

Celui-ci tire le cordon; le véhicule s'arrête. — Eh bien, madame, vous ne descendez pas? — Non, je vais aux Ternes.

— Cependant, vous m'avez fait signe. — Oui, je vous montrais ce monsieur qui s'en va là-bas; c'est le notaire de mon pays!

Choses et autres.

— Au dernier grand enterrement—je ne sais plus lequel, pendant les discours, un assistant discutait dans un coin du cimetière, au milieu d'un groupe, avec un célèbre médecin.

— Quelle imprudence! fit quelqu'un. S'attaquer au docteur sur son propre terrain.

— "C'était sous l'ancien régime." — Royer Collard—que le quartier Latin regardait comme un ami trop zélé du pouvoir—vit, un jour, sa leçon interrompue par une formidable tempête de huées.

Il ne requit aucune force armée, prit son chapeau et s'en alla.

La manifestation le suivit—en hurlant.

Royer Collard demeurait à cette époque de l'autre côté de l'eau.

On arriva au Pont des Arts.

Il fallait alors payer un sou pour traverser ce pont.

Le professeur se retourna.

Deux cents étudiants environ, et autant de badauds, l'accompagnaient—de leurs vociférations.

On lui cria:

— Nous irons jusque sous ses fenêtres! — Le professeur jeta un louis à l'invincible chargé du pège.

— Ces messieurs sont avec moi, fit-il.

— Un prévenu est assis sur les bancs de la police correctionnelle.

Le président, un finaud, un ironique, un féroce, — le persifla avec une certaine verve barbare, — et déclara:

— Le prévenu se met à rire aux éclats.

Le président se fâcha.

— Pourquoi cette hilarité? — Dame, mon président, c'est qu'à présent, je suis bien sûr d'être acquitté.

— En vérité? — Parbleu! si vous deviez me condamner, vous ne blâmeriez pas un pauvre diable comme moi!

— Mlle Z. — tout ce qu'il faut pour épouser Calino — on pourrait publier leurs bans—d'ici huit.

On parlait devant elle d'escamotage et de prestidigitation.

— Ma foi, insinua cette ingénue, je ne vois pas qu'il y ait tant à s'exhaler sur les tours de Cleverman, de Robin ou des Davenport. Les boulangers me semblent bien autrement adroits.

— Les boulangers? — Oui, comment diable s'y prennent-ils pour faire entrer toute la mie d'un pain dans la croûte?

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE.

CANADA.

Montréal, 9 avril.

Il est rumour que le gouvernement fédéral est entré en négociations avec la compagnie de l'Assommoir Royale pour l'achat du magnifique édifice Pointe à Collière de cette compagnie.

Si la compagnie vient en arrangement, elle convertira le susdit édifice en maison de douane.

Les employés de la manufacture de chaussures de MM. Smith et Cochrane se sont mis en grève aujourd'hui. Décidément c'est un mal contagieux. Cette fois, ce n'est pas à propos de tabac, mais à propos de la violation d'une des règles de leur société. 100 autres employés de sexe féminin se trouvent sans ouvrage par suite de ce mouvement révolutionnaire.

George Mendon, l'individu qui a été blessé dans la bagarre de la rue Hermine samedi dernier, est mort aujourd'hui de ses blessures. L'enquête est commencée sur cette affaire.

Il fait une température superbe aujourd'hui. Il a gelé la nuit dernière. Le dégel se fait lentement.

ETATS-UNIS.

New York, 9 avril.

Le Herald de la Nouvelle-Orléans dit que les Cubains font des préparatifs pour une formidable expédition navale.

Les bruits courent que Francis P. Blair et le général Steedman prennent une part active dans ce mouvement, et que le Cuban, l'un des plus rapides steamers qui ait jamais traversé le golfe du Mexique a été engagé pour cette expédition. La petite vérole fait de terribles ravages à Panama.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble.)

Londres, 9 avril.

Dans la Chambre des Lords, le bill introduit par le Comte Russell à l'effet de créer à vie la dignité de pair, a subi sa première lecture.

Le Comte de Granville a annoncé à la Chambre que la Compagnie de la baie d'Hudson avait consenti à céder ses droits territoriaux dans l'Amérique du Nord aux conditions proposées par la Couronne.

Paris, 9 avril.

La Banque de France a subi une baisse de 7,000,000 fr. en espèces depuis la semaine dernière.

Madrid, 9 avril.

Le gouvernement est sur le point d'envoyer une commission navale à New-York pour effectuer l'achat de monitors qui seront destinés au service de la navigation dans les eaux cubaines.

On a abandonné le projet d'un triumvirat.

SIROP PÉRIEUX. — Ce remède précieux a obtenu d'une manière insensée la faveur du public par les étonnantes cures qu'il a produites. Son efficacité merveilleuse est due au principe de fer qui ne subit aucune altération dans cette préparation et qui ne peut être administré que sous cette forme.

Annouces Nouvelles.

Bois à vendre—Archer & Cie.

Traverse du Grand Tronc—A. Gaboury.

Engin à vendre—Louis Bourget.

Maison à vendre ou à louer—do.

Immense Vente de Marchandises Sèches—Léger & Rinfret.

Baume de Cérifier Sauvage—Dr. Wistar.

Revue Financière et Commerciale.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Samedi, 10 avril.

New-York, 10 h. a. m. — L'or est coté à 123 1/2 l'échange sterling. Les greenbacks sont achetés à 26 pour cent d'escompte. Pour de l'or et 23 pour de l'argent, vendus à 25 pour de l'or.

L'argent est acheté à 4, vendu à 3 1/2 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 50 cts, par piastre, ceux de Halifax, 5 à 10 d'escompte, et ceux du Nouveau-Brunswick, 2 à 50 par cent d'escompte.

JOHN FISHER, Courtier, 33, rue St. Pierre.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

9 avril.

Fleur en hausse; recettes 5,400 qrs; ventes 4,900 qrs, à 5.45 à 5.90 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest; 6.00 à 6.55 pour commune à extra, choisie de l'Etat; 6.00 à 7.00 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Fleur de seigle tranquille, à 5.00 et 7.10.

Bleu de seigle tranquille; recettes 1,400 mts; ventes 36,000 mts, à 87 et 89 pour le nouveau méle de l'Ouest; et 84 1/2 pour l'ancien en magasin, et 78 1/2 pour de l'Etat.

Seigle tranquille.

Bled d'Inde amélioré; recettes 1,400 mts; ventes 36,000 mts, à 87 et 89 pour le nouveau méle de l'Ouest; et 84 1/2 pour l'ancien en magasin, et 78 1/2 pour de l'Etat.

Orges tranquille; recettes 11,000 mts; ventes 10,000 mts, à 76 1/2 pour l'Ouest en magasin, et 78 1/2 pour de l'Etat.

Avoine tranquille; recettes 11,000 mts; ventes 10,000 mts, à 76 1/2 pour l'Ouest en magasin, et 78 1/2 pour de l'Etat.

Lard lourd et amélioré, à 30.99 et 31.00 pour le nouveau méle, et 30.75 à 30.87 pour le vieux do.

Saindoux tranquille et amélioré, à 17 1/2 et 18 1/2 pour engin.

PAR LE GRAND TRONC.

9 avril.

100 caisses à Bouchard, Lortie & Cie, 1 do à F. Lavoie, 7 caisses, 2 ballots, 2 boîtes à Glover & Fry, 2 boîtes, 1 caisse à Hamel & Frères, 1 caisse à J. Fortin, 5 caisses, 2 boîtes à Léger & Rinfret, 12 caisses à P. LeRosaing, 52 caisses, 8 boîtes à Thibault, Thomas & Cie, 50 caisses de sucre, 1 bache de toile à J. Lemesurier, 10 caisses, 12 paquets à Tatu & Gagnon, 1 do à D. Morgan, 11 caisses, 1 bache, 5 boîtes à McCall, Shehyn & Cie, 1 do à N. S. Hardy.

Baume de Cérifier Sauvage du Dr. Wistar.

UN parcourant l'histoire de toutes les découvertes médicales, on ne trouvera pas de remède qui a guéri d'une manière aussi merveilleuse autant de cas de toux de gorge, de maladies de poitrine et de pneumonie comme le BAUME DE CÉRIFIER SAUVAGE DU DR. WISTAR.

La grande efficacité de ce remède est tellement connue que tous ceux qui se sont convaincus par eux-mêmes de ses propriétés admirablement curatives, ne manquent pas d'en garder chez eux quelques bouteilles comme remède prompt et radical dans les cas de rhumes subits, et ont confiance dans ses propriétés curatives qui s'étendent à toutes sortes de maladies, depuis le plus léger rhume, jusqu'au cas le plus invétéré de phthisie pulmonaire (consommation).

TEMOIGNAGE NON DEMANDÉ.

Dr. WISTAR, FRÈRES LEBLANC, Pasteur de l'Eglise Congrégationnelle du Sud, Bridgeport, Connecticut.

Je considère comme un devoir pour moi d'avertir les membres de l'humanité souffrante de donner un témoignage des vertus médicinales du Baume de Cérifier Sauvage du Dr. Wistar. J'en ai fait usage moi-même à la suite de toux et de rhume de maux de gorge et cela pendant plusieurs années, et toujours dans chaque cas il m'a guéri et fait un bien insaisissable. Plusieurs fois le samedi, je me suis trouvé très enrhumé, et j'avais le lendemain à faire deux sermons. Je prenais quelques bonnes doses du Baume de Dr. Wistar et chaque fois j'ai pu vaquer avec la plus grande facilité aux fonctions de mon ministère. Je recommande à mes confrères et à tous les orateurs en général l'usage de ce remède précieux dans les cas de toux et de rhume, car il est si souvent exposé. Prépare par SETH W. FOWLE & FILS, No. 18 Rue Tremont, Boston, et par tous les droguistes en général.

LE CÉLÈBRE REMÈDE DE GRACE.

Le témoignage de M. E. TUCKER, Chef de Dépôt à Salisbury, Massachusetts.

Depuis plusieurs années, j'étais en proie à des humeurs qui se déclaraient tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur. L'été dernier, les humeurs me troublèrent plus qu'ordinaire à la partie extérieure du corps. Je fis alors usage du Remède qui a opéré la guérison de M. Grace. Depuis ce temps les humeurs ont disparu complètement à l'intérieur et à l'extérieur, et j'ai été guéri grâce aux propriétés radicalement curatives de votre Remède.

SETH W. FOWLE & FILS, Boston, Propriétaires.

Vendu par tous les droguistes à 25 cents la boîte. Expédié par la maille à raison de 35 cents.

Ventes par le Shérif—Avril.

—Thomas Leggo, de Montréal, graveur; contre Angéline-Margaret Leggo, épouse de Henry Laverdier, de Montréal, marchand-tailleur.

Trois emplacements situés au faubourg St. Louis de Québec, rue St. Eustache et de la Chevrolière avec les bûches des constructions.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la Cité de Québec, le 14e jour d'avril courant, à dix heures du matin.

—Pierre Jarmie, de la paroisse de St. Roch, de Québec, cordonnier; contre Charles Moisan du dit lieu, menuisier.

Un emplacement situé en la paroisse de St. Roch de Québec, rue Laberge; avec un hangar dessus construit.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la Cité de Québec, le 14e jour d'avril courant, à dix heures du matin.

—François-Xavier-Théophile Hamel, de Québec, artiste; contre dame Anne-Mathilde St. Pierre, épouse de Joseph-Etienne Bolduc, employé au Bureau de Poste, tous deux de Québec.

Un emplacement situé au faubourg St. Jean de Québec, rue Ste. Geneviève; avec la maison en briques à 3 étages dessus construite.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la Cité de Québec, le 14e jour d'avril courant, à dix heures avant midi.

—Dame Océide-Adélaïde Brunet, de Québec, veuve de Pierre-Olivier Giroux, en son vivant de Québec, médecin et apothicaire; contre Jean-Olivier Brunet, notaire, de la paroisse de St. Sauveur, en sa qualité de curateur à la succession vacante du dit Jean-Pierre-Olivier Giroux.

Deux terres situées en la paroisse de Charlesbourg, au village de St. Pierre—avec les bûches dessus construites.

Pour être vendues au bureau du Registrateur de la division d'enregistrement de Québec, en la Cité de Québec, le 12e jour d'avril prochain, à onze heures du matin.

—La Société de Construction Permanente de Québec, contre Alexis Dorval, inspecteur de bois, de Québec, et autres.

Un emplacement situé au faubourg St. Louis, rue Arrière—avec une maison en briques à deux étages.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la Cité de Québec, le 12e jour d'avril prochain, à dix heures du matin.

Ferdinand Goulet, marchand, ci-devant de la paroisse de St. Roch de Québec; et maintenant de la paroisse de St. Roch de Québec; contre Louis Dallaire, marchand, de la dite paroisse de St. Roch de Québec.

Deux emplacements situés en la paroisse de St. Roch de Québec, avec une maison.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Roch de Québec, le 13e jour d'avril prochain, à dix heures du matin.

—John Johnston, de Québec, commerçant; contre John Neville, de la paroisse de Ste. Catherine de Fossambault, cultivateur.

Un lot de terre étant le no. 12, à la Rivière aux Pins, paroisse de Ste. Catherine, de 3 acres de front sur 30 acres de profondeur, avec une maison dessus construite.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Ste. Catherine, le 14e jour d'avril prochain, à dix heures du matin.

HEURES DE LA MAREE HAUTE.

	Avril.	Matin.	Soir.
Lundi	5	0-57	1-39
Mardi	6	0-22	3-5
Mercredi	7	3-44	4-30
Jeudi	8	4-31	5-3
Vendredi	9	5-13	5-44
Samedi	10	5-44	6-12
Dimanche	11	6-28	6-44

PHASES DE LA LUNE.

Nouvelle lune, Dimanche, le 11 du courant, à 8 h. 59 m. P. M.

Decès.

Hier, à St. Roch, à l'âge de 12 ans, Marie-Emma, fille de M. Louis Thibault. Les funérailles auront lieu demain l'après-midi, à l'Eglise St. Roch. Le convoi funèbre partira à 3.30 heures de la demeure de son père, Rue Notre-Dame des Anges. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Age de douze ans, modèle de piété filiale, éditant chaque jour à pied exemplaire, elle a rendu le sourire sur les lèvres et au milieu des consolations du ministre de Dieu son âme toute belle et toute pure à son Dieu Créateur; elle s'est envolée au ciel pour y recevoir la couronne immortelle destinée aux cœurs angéliques.

Le Journal et le Canadien sont priés de reproduire ce décès.

A Ste. Anne (Saguenay) chez le Rév. F. X. Delage, son frère, à l'âge de 33 ans, Sieur Olivier Delage, fils de Joseph Delage, écrivain, de Charlesbourg.

Annouces Nouvelles.

A VENDRE.

UN ENGIN de la force de huit chevaux pour décharger les bâtiments.

S'adresser à LOUIS BOURGET.

Québec, 10 avril 1869.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON de 40 pieds de front sur 28 de profondeur, dans le voisinage du Quai de Rimouski, avec HANGAR, ETABLE, etc. S'adresser à Rimouski à J. T. Couillard, ou à Québec à LOUIS BOURGET, Propriétaire.

Québec, 10 avril 1869.

TRAVERSE DU GRAND TRONC.

VENDREDI et après Vendredi, le 9 Avril courant, le Vapeur "ARCTIC" fera ses voyages entre les Stations de Québec et Lévis aux heures ci-après indiquées jusqu'à nouvel avis.

IL LAISSERA QUÉBEC À 7 H. 00 A. M. pour le Train Mixte.

ET LAISSERA LA POINTE-LEVIS À 8 H. 00 A. M.

9 H. 00 A. M. pour la Rivière

du Loup.

11 H. 00 A. M.

1 H. 00 P. M.

3 H. 00 P. M.

5 H. 00 P. M.

7 H. 00 P. M. pour le train de Montréal 17.15 P. M.

A. GABOURY, Secrétaire.

de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

Québec, 10 avril 1869.

BOIS A VENDRE.

Je soussigné a constamment en mains une quantité considérable de BOIS SEC consistant en planches de Pin et de Sapin de 1, 2 et 3 pouces corroyés et non corroyés, qu'ils offrent en vente à des prix raisonnables.

Québec, 10 avril 1869.—38

ARCHER & CIE.

CORPORATION

DE

QUÉBEC.

Hôtel-de-Ville, 9 Avril 1869.

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues d'ici à JEUDI, à MIDI, le 15 avril courant, pour la publication des ANNONCES dans un journal français de cette ville, du 1er de mai prochain, jusqu'au 1er de mai 1870. Le prix devra être calculé à la page de 24m petit texte (brevière).

La soumissionnaire devra s'obliger de publier les procédés du Conseil gratis.

Les soumissionnaires devront être endossés "Soumissions pour annonces," et déposées au Bureau du Greffier de la Cité, de qui l'on pourra obtenir toute autre information, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

La Corporation ne sera pas tenue d'accepter la Soumission la plus basse.

Par ordre,

L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

Québec, 9 avril 1869.

Annouces Nouvelles.



CORPORATION

DE

QUÉBEC.

Hôtel-de-Ville, 9 Avril 1869.

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues d'ici à JEUDI, à MIDI, le 15 avril courant, pour les IMPRESSIONS qui pourront être requises par la Corporation, d'après le 1er de mai prochain, jusqu'au 1er de mai 1870 suivant le devis qu'on peut voir au Bureau du soumissionnaire.

Les Soumissionnaires devront être endossés "Soumissions pour impressions," et déposées au Bureau du Greffier de la Cité où l'on pourra obtenir les renseignements nécessaires, tous les jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

La Corporation ne sera pas tenue d'

AVIS.

M. DAMIS PAUL, organiste de l'Eglise St. Roch, à Québec, informe ses élèves et le public qu'il réside maintenant à la Canadienne, il continuera de donner des leçons de Piano à domicile, tous les jours, de 10 heures à 12 heures, et de 2 heures à 4 heures, qu'il leur donnera leur adresse et leurs ordres à M. Robert Morin, Marchand de Pianos et de Musique en général, No. 44, Rue St. Jean.

Il profite de cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciements au public pour le généreux patronage qu'il n'a cessé de lui accorder jusqu'à ce jour.

DAMIS PAUL.

Québec, 7 avril 1869.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui existait ci-devant entre les sous-signés sous les noms et raison de **JACQUES PHILIPPE MARCOTTE & FRÈRE**, est des ce jour dissoute de consentement mutuel.

Les affaires de la ci-devant société seront réglées par **PIERRE MARCOTTE**.

JACQUES PHILIPPE MARCOTTE,
PIERRE MARCOTTE.

MONSIEUR PIERRE MARCOTTE a l'honneur d'annoncer les pratiques de la ci-devant société et le public en général qu'il continuera à gérer les affaires de la Fonderie. Il espère par l'attention et la ponctualité qu'il apportera aux commandes qui lui seront confiées, pouvoir mériter le même patronage que l'on accordait à la ci-devant société.

PIERRE MARCOTTE,
Fondeur, No. 36, Rue St. Joseph, St. Roch,
Québec, 7 avril 1869.

AUX INGÉNIEURS

Caoutchouc Anglais d'Emballage
Emballage breveté de la Manufacture de Tuck.
Emballage breveté de la Manufacture de Silver Lake
Étoupes d'Emballage en Chanvre et en Lin
Appareils à Vapeur de tous genres,
CONSISTANT EN
ROBINETS DE JAUGEAGE, VALVES SPHÉRIQUES ET AÉRIFIQUES,
SIFILES À VAPEUR, CLOCHES CONVEXES-CONCAVES, ROBINETS À VAPEUR.

—AUSI—
TUYAUX ET APPAREILS À GAZ,
LIMES D'INGÉNIEURS, FILIERES ET VIS A PRESSION, etc., etc., etc.

reçus maintenant et à vendre par
H. S. SCOTT & CIE.

Québec, 6 avril 1869.

AVIS SPECIAL.

D. H. Jones, M. D.,

Le Professeur Hearn Blackley,

Présentent leurs plus sincères remerciements aux citoyens de Québec et à ceux de ses environs pour la confiance et le patronage qu'ils leur ont accordé avec tant de bienveillance.

LEUR SYSTÈME DE TRAITEMENT

EST LA
MAGNETISATION MEDICALE.

CONSOMPTION, MALADIE DE LA PEAU, RHEUMATISME, MALADIE DE NERFS, INDURATIONS, CONTRACTIONS MUSCULAIRES, DARTRES, PARALYSIE, CATARRHE, SANTÉ FAIBLE, BRONCHITE.

Et de dépérissement de la constitution, le plus souvent symptomatique de la Consommation. Au moyen du système.

MAGNO-ELECTROIDE.

Un enfant d'un an ou une personne de 100 ans peut être examiné sans éprouver aucun désagrément ni aucune douleur.

Il n'y a aucun médicament sur le continent à qui ce système est connu.

Pour enlever tous les doutes à l'endroit de l'efficacité du traitement par la magnétisation médicale, lisez les témoignages qui suivent de trois hommes distingués dont la position sociale et la haute réputation sont des garanties et qui conviennent de la plus haute confiance.

Témoignage de l'Honorable Procureur-Général d'Ontario:

Mon cher Monsieur, — Permettez-moi de vous remercier pour vos bienveillants services et vous témoigner ma reconnaissance pour le bien que vous procure votre système de traitement.

Votre très-humble,

GÉRONTE LAMET,
Procureur-Général,
Province de Québec.

Au Professeur Blackley.

Témoignage de l'Honorable Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics:

Mon cher Monsieur, — Je suis heureux de vous donner ce certificat attestant tout le bien que m'a fait votre système de traitement.

Je suis, etc., etc.

Ls. ARCHAMBAULT,

Au Professeur Blackley.

Témoignage de A. C. DELOTBRIERE HARWOOD, M. P. P., Lieutenant-Colonel Député Adjoint Général de Milice, Canada.

Québec, 3 avril 1869.

Mon cher Monsieur, — Je vous envoie le présent certificat au sujet de votre système de traitement par la Magnétisation Médicale. Ses effets sur le système nerveux sont tellement extraordinaires, j'ai éprouvé beaucoup plus de soulagement pendant le court espace de temps que j'ai été sous vos soins que j'en ai ressenti pendant vingt années d'autres traitements médicaux.

Je suis, Cher Monsieur,

A vos très-humbles,

C. C. DELOTBRIERE HARWOOD,
M. P. P.,
Lt. Col. D. A. G. de Milice, Canada.

BUREAU TEMPORAIRE,
No. 24, Côte De Lery,
Haute-Ville.

Québec, 7 avril 1869.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'en obtenir un Acte pour permettre au manufacturier de l'**AMERICAN BUILDING BLOCK**, une invention nouvelle et utile récemment brevetée dans les Etats-Unis, et acquise de l'inventeur et breveté par le sousigné.

H. F. BELLEW.

Québec, 15 fév.—2m

COMPAGNIE

L'ASSURANCE ROYALE.

La mort du regretté Agent de cette Compagnie, **M. J. B. FORTIN**, n'empêche aucun changement dans l'administration du Bureau d'Agence à Québec.

Les affaires continueront d'être traitées aux conditions les plus libérales et au même Bureau dans la Rue St. Pierre.

H. L. ROUTH,
Agent en Chef.

Québec, 5 avril 1869.—1m

AVIS.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS.

Le Capitaine **BEAUDOIN**, commandant le vapeur **EUGENIE**, commencera aussitôt la navigation ouverte, une ligne journalière entre Saint-Jean, (Ile d'Orléans) et Québec, arrêtant, en allant et venant, à Saint-Michel et Saint-Laurent (Ile d'Orléans).

Il sollicite une part du patronage public et espère, par sa ponctualité et par une continue attention à rendre justice à tous les passagers, mériter une part de la faveur publique.

Québec, 8 avril 1869.—1m

VERRES, VAISSELLES,

Huile de Charbon,

LAMPES, ETC.,

15 et 25 PAR CENT DE REDUCTION.

J. W. GOODWIN.

INFORME respectueusement les pratiques de la dernière société de Hy. Goodwin & Cie., et le public en général, qu'il sera bientôt en position d'offrir un grand assortiment bien choisi de

VERRES, POTERIES, LAMPES, etc.

Les effets sont nouveaux, d'après les derniers patrons, avec dessins choisis et avec beaucoup de soin, dans les nombreuses manufactures, à raison de leur supériorité et de leur bon marché.

J. W. GOODWIN,

Par sa connaissance parfaite du commerce dans toutes ces branches, n'hésite pas à dire que l'orsqu'il aura formé son fonds de marchandises, consistant dans les importations les plus nouvelles, il pourra vendre à ses pratiques en gros seulement à raison de 15 à 25 au-dessous de ses prix d'aujourd'hui.

Tout ce qu'il demande, c'est que ses pratiques retiennent leurs ordres et viennent voir et juger par elles-mêmes, et qu'elles ne donnent pas une piastre, pour ce qui vaut 75 cents.

De fait **M. J. W. GOODWIN** a l'intention de se faire une réputation pour la qualité, le bas prix de ses effets, il espère que les commerçants en gros consulteront leur propre intérêt, et qu'ils lui continueront le patronage qu'ils ont accordé si libéralement à **M. Hy. Goodwin**, son frère.

J. W. GOODWIN,
No. 10, Rue St. Paul.

Québec, 2 fév. 1869.—2m-2s

PEINTURES! PEINTURES!!

BLANC DE PLOMB Genuine.

Do do do no. 1.

Do do do no. 2.

Do do do no. 3.

Peinture rouge, brune, noire, bleue, verte et jaune.

Couleurs sèches et couleurs en huile.

Huile de lin et Thérébentine.

—AUSI—
Un bon assortiment de Toile galvanisée, Plomb en feuilles, Toile et Ferblanc.

A vendre à bon marché par
N. LEMIEUX & NOEL.

Québec, 24 mars 1869.—1m

Montres à Bon Marché.

UNE spécialité de BONNES MONTRES en argent à vendre à bon marché pour argent comptant seulement.

—AUSI—
Un LEVIER CHRONOMETRIQUE d'un genre tout à fait nouveau.

A. SAVARD,
53, rue St. Pierre.

Québec, 17 mars 1869.—1m

LA BANQUE IMPERIALE

CANADA.

AVIS est par ces présentes donné qu'il sera présenté à la prochaine session du Parlement une pétition pour obtenir l'établissement d'une Banque avec le titre ci-dessus indiqué.

Québec, 5 fév. 1869.—2m1s

IMMENSE

VENTE

POUR NOUS PREPARER

CHANGER

MAGASIN

\$100,000

CENT MILLE PIASTRES

MARCHANDISES

SANS RÉSERVE.

POUR ÊTRE VENDUES

DE T. G. McGRATH, Référendaire Médical.

Québec, 25 mars 1869.

Cie. d'Assurance British America.

MARITIME ET CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1833.

GEORGE PERCEVAL RIDOUT, etc., Gouverneur.

PETER PATTERSON, etc., Député-Gouverneur.

T. W. BECHALL, etc., Directeur-Général.

DIRECTEURS:

A. Joseph, etc., Hon. W. Osley,

Hon. G. W. Allan, P. Patterson, etc.,

Geo. J. Boyd, etc., G. F. Ridout, etc.,

R. S. Cassels, etc., E. H. Rothchild, etc.,

Thos. C. Street, etc.,

Inspecteur du Feu—M. E. Roby OBRIEN

Inspecteurs de la Marine—Capt. Goussier et Capt. Davidson.

Cette Compagnie ancienne et digne de confiance prend des assurances sur toutes sortes de propriétés contre les pertes et dommages provenant par le Feu et dans la Navigation du Golfe ou de l'Atlantique.

OWEN MURPHY,
Agent de la Compagnie,
Rue St. Pierre.

Québec, 30 mars 1869.—1m

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

NOUS venons de recevoir de Paris et de Londres nos Marchandises de fantaisie de l'Inde et de la Chine, nous continuons à recevoir les dernières nouveautés en Marchandises de Fantaisie pendant les deux prochains mois.

SOIERIES.

Soies de Fantaisie, Soies Brochées, Soies Japonoises, Soies Chinoises, Gros de Suze, Soie, Drap de Lyon, Satins à Robe, Poplin Unis, Gros Grain Noir, Soie dit "Drap de France" Garantie Gros Grain.

ETOFFES A ROBES.

Alpaca Imprimé, Poplin de Fantaisie, Poplin Unis, Soies Japonaises, Unies, Soies Japonaises, Rayées Macdoles, Perles, Cachemires rayés et Brochés, Poirs Osakes, etc., etc.

Chapeaux de Dames.

Chapeaux Garnis, Chapeaux Ronds Garnis, Nouvelles Formes en Chapeaux de Paille telles que le "Lucerne", Maud, Elise, St. Louis, Erin, St. Cloud, Janar, Edinburgh, etc., etc., Fleurs Françaises, Plumes Françaises, Ornaments, Nouvelles Formes de Chapeaux.

—AUSI—
Nouvelles en Costumes pour Dames, Mantoux, Gilets, avec les étoffes pour les faire. Parolets et Parachutes en grande variété. Nouveautés en Garnitures pour Robes.

Québec, 5 avril 1869.

REGULATEURS A VENDRE.

QUELQUES Regulateurs pour les Horlogers ou les grands bureaux, tels que Banques ou grands Salles de Réunion.

S'adresser à
E. JACOT,
Horloger,
Rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 27 mars 1869.

VOITURE A VENDRE.

MESSIEURS HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, ont l'honneur de prévenir les amateurs de voitures qu'ils ont en mains en ce moment une VOITURE A QUATRE ROUES, qui comme article du genre et sous le rapport de la solidité et de la légèreté surpasse tout ce qui s'est encore vu à Québec. Elle ne pèse que 190 lbs. et a été manufacturée par **SIMON TALBOT**.

Québec, 29 mars 1869.

A LOUER.

Une moitié d'une MAISON à deux étages, sur le Côté St. Geneviève.

—AUSI—
Une MAISON EN BRIQUE à deux étages en arrière d'icelle.

S'adresser au propriétaire,
J. P. RHÉAUME.

Québec, 7 avril 1869.

AUX FERMIERS ET JARDINIERS

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

GRAINES! GRAINES!! GRAINES!!!

Le sousigné vient de recevoir son assortiment ordinaire, considérable et varié de Graines des provinces anglaises, françaises et américaines. Elles ont été choisies avec le plus grand soin possible et sont garanties provenant de la récolte de 1868. L'assortiment consiste en:

GRAINES DE FLEURS, DE JARDINS ET DE CHAMPS.

GRAINES DE JARDIN, Betterave rouge-sang, Fèves de toutes espèces, Chou de St. Denis, Early York, Tête de Tambour, Plat Hollandais, A Pain de Sucre, Chou-fleur, Carotte, Céleri, Cresson, Cerfeuil, Concombre, Poireau, Laitue, Melon, Capucine, Panais, Persil Pois de 40 jours, Rave Ronde et longue, Epinard, Navet, Tomate, Gros Oignon Rouge de Wethersfield, etc., etc., etc.

GRAINES DE CHAMPS, Trèfle Rouge, Trèfle Blanc Hollandais, Graine de Mil, Betterave de Champs, Patates d'Europe.

GRAINES POUR LES OISEAUX, Canari Anglais, Chanvre, Maw, Millet, Colza.

—AUSI—
150 VARIÉTÉS DE GRAINES DE FLEURS.

Des Catalogues sont fournis à demande à la Pharmacie de St. Roch.

JOHN J. YELDON,
Droguiste et Grainetier,
à l'Enseigne du Serpent d'or, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 6 avril 1869.—2m

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE, WASHINGTON D. C.

Incorporée par un Acte Spécial du Congrès en 1868.

CAPITAL EN CAISSE, \$1,000,000 DE VERSEMENT ENTIER.

Bureau de Référence Canadien:

Hos. LUTHER H. HOLTON, M. P.

MICHAEL P. RYAN, etc., M. P., Montréal.

GILMAN CHENY, etc., Directeur de la Compagnie Canadienne de l'Express.

SOLICITEURS:
MM. PERKINS & RAMSAY

REFERENDAIRES MEDICAUX:
JOSEPH H. DRAKE, M. D.

Basques—LA BANQUE DE MONTREAL.

La Compagnie a déposé avec le Gouvernement Canadien le montant requis en Or et pour le bénéfice des Canadiens possesseurs de Polices d'Assurance.

Bureau de la Puissance—No. 32, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

WILLIAM DOUGLASS, JR.,
AGENT GENERAL CANADA

LA Charte Nationale, le Capital élevé, les taux modérés, l'intelligente direction, les termes déterminés du contrat, les transactions honorables et spirituelles, la non-confiscation des polices d'assurance, la parfaite sécurité et les conditions libérales dont jouissent ces polices, les sommes déposées en Or en Canada, rendent la COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE sur la Vie digne de l'approbation de tous les gens d'affaires.

JOHN FISHER,
Agent à Québec,
Bureau—No. 34, Rue St. Pierre.

DE T. G. McGRATH, Référendaire Médical.

Québec, 25 mars 1869.

Cie. d'Assurance British America.

MARITIME ET CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1833.

GEORGE PERCEVAL RIDOUT, etc., Gouverneur.

PETER PATTERSON, etc., Député-Gouverneur.

T. W. BECHALL, etc., Directeur-Général.

DIRECTEURS:

A. Joseph, etc., Hon. W. Osley,

Hon. G. W. Allan, P. Patterson, etc.,

Geo. J. Boyd, etc., G. F. Ridout, etc.,

R. S. Cassels, etc., E. H. Rothchild, etc.,

Thos. C. Street, etc.,

Inspecteur du Feu—M. E. Roby OBRIEN

Inspecteurs de la Marine—Capt. Goussier et Capt. Davidson.

Cette Compagnie ancienne et digne de confiance prend des assurances sur toutes sortes de propriétés contre les pertes et dommages provenant par le Feu et dans la Navigation du Golfe ou de l'Atlantique.

OWEN MURPHY,
Agent de la Compagnie,
Rue St. Pierre.

Québec, 30 mars 1869.—1m

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

NOUS venons de recevoir de Paris et de Londres nos Marchandises de fantaisie de l'Inde et de la Chine, nous continuons à recevoir les dernières nouveautés en Marchandises de Fantaisie pendant les deux prochains mois.

SOIERIES.

Soies de Fantaisie, Soies Brochées, Soies Japonoises, Soies Chinoises, Gros de Suze, Soie, Drap de Lyon, Satins à Robe, Poplin Unis, Gros Grain Noir, Soie dit "Drap de France" Garantie Gros Grain.

ETOFFES A ROBES.

Alpaca Imprimé, Poplin de Fantaisie, Poplin Unis, Soies Japonaises, Unies, Soies Japonaises, Rayées Macdoles, Perles, Cachemires rayés et Brochés, Poirs Osakes, etc., etc.

Chapeaux de Dames.

Chapeaux Garnis, Chapeaux Ronds Garnis, Nouvelles Formes en Chapeaux de Paille telles que le "Lucerne", Maud, Elise, St. Louis, Erin, St. Cloud, Janar, Edinburgh, etc., etc., Fleurs Françaises, Plumes Françaises, Ornaments, Nouvelles Formes de Chapeaux.

—AUSI—
Nouvelles en Costumes pour Dames, Mantoux, Gilets, avec les étoffes pour les faire. Parolets et Parachutes en grande variété. Nouveautés en Garnitures pour Robes.

Québec, 5 avril 1869.

REGULATEURS A VENDRE.

QUELQUES Regulateurs pour les Horlogers ou les grands bureaux, tels que Banques ou grands Salles de Réunion.

S'adresser à
E. JACOT,
Horloger,
Rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 27 mars 1869.

VOITURE A VENDRE.

MESSIEURS HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, ont l'honneur de prévenir les amateurs de voitures qu'ils ont en mains en ce moment une VOITURE A QUATRE ROUES, qui comme article du genre et sous le rapport de la solidité et de la légèreté surpasse tout ce qui s'est encore vu à Québec. Elle ne pèse que 190 lbs. et a été manufacturée par **SIMON TALBOT**.

Québec, 29 mars 1869.

A LOUER.

GUIDE D'AFFAIRES. GUIDE D'AFFAIRES. GUIDE D'AFFAIRES.

IMPORTATEURS EN GROS.

TÉTU & GARNEAU,
No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
THIBAUDEAU, THOMAS & C^{ie},
Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

A. HAMEL & FRÈRES.

No. 14, Côte de la Montagne, Basse-Ville.

ÉPICIER EN GROS.

JOHN LEMESURIER & C^{ie},
No. 33, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

NAZAIRE TURCOTTE.

Quai de Saint-Jacques, vis-à-vis la Maison Connolly, à l'arçhant de Fleury, Basse-Ville.

NOUVEAUTES, DÉTAILS.

GLOVER & FRY,
No. 20, Rue de la Fabrique, Haute-Ville.

A. H. EL & FRÈRES.

No. 22, Rue de la Fabrique, Haute-Ville.

MONTMINY & BRUNET.

Coin des Rues du Pont et des Fosses, St. Roch.

L. N. HENAU.

No. 24, Rue du Pont, St. Roch.

THEOPHILE H. DON.

Coin des Rues de la Couronne et St. Joseph, St. Roch.

H. GAGNON.

No. 77, Rue St. Joseph, St. Roch.

A. BERGÉ.

Côte de la Montagne, Maison Tur, Basse-Ville.

P. E. GODBOUT.

No. 58, Rue St. Pierre, Carré N. Dame, Basse-Ville.

LEFRANÇOIS.

No. 30, Rue de la Couronne, St. Roch.

FELIX LAVOIE & F^{ils}.

Coin des Rues du Pont et St. François, St. Roch.

F. X. LEPAGE.

No. 34, Rue de la Couronne, St. Roch.

CHOUINARD & FECTEAU.

No. 33, Rue de la Couronne, St. Roch.

F. CARRIER & C^{ie}.

No. 57, Rue St. Joseph, St. Roch.

FLEUR ET PROVISIO.

DEMERES & DION,
Quai de Saint-Jacques, Basse-Ville.

J. B. RENAUD.

No. 26 et 28, Rue St. Paul, Basse-Ville.

HUOT, BOWMAN & C^{ie}.

Quai Napoleon, Bâtiment Lemoine, Basse-Ville.

THEOPHILE THEBERGHE.

Marché Champlain, Basse-Ville.

MARTEL & C^{ie}.

Coin des Rues de la Couronne et St. François, St. Roch.

MARCHÉ N. D. A. COMMISSION.

JOSEPH LEPAGE,
No. 3, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

WELLS & C^{ie}.

No. 23, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

CHS. T. COTE & C^{ie} (Marchandises Sèches).

No. 54, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

AGENTS DE CHANGE.

TOURANGEAU, MAHONY & C^{ie},
No. 18, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

WM. A. FISHER.

No. 2, Rue de la Couronne, St. Roch.

EDOUARD GAGNON.

Coin des Rues St. Jacques et St. Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

E. SANDERSON & C^{ie}.

No. 29, Rue St. Paul, Basse-Ville.

COURTIER DE DOUANE.

J. R. HEALEY,
Pointe St. George, Québec.

ÉPICIER.

LOUIS BOURGET,
Coin des Rues Union et la Place du Marché Finlay, Basse-Ville.

WILLIAM LAROCHE.

No. 62, Rue de la Fabrique, Haute-Ville.

FORTIN & MORENCY.

Coin des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

G. N. BOISSEAU.

No. 314, Rue de la Couronne, St. Roch.

DION & DUBEAU.

No. 27, Rue de la Couronne, St. Roch.

A. J. MAILLÉ.

No. 38, Rue de la Couronne, St. Roch.

G. E. PARÉ & F^{ils}.

No. 264, Rue du Pont, St. Roch.

CLARK & F^{ils}.

No. 32, Rue du Pont, St. Roch.

JOSEPH LACHANCE.

No. 8, Sous-le-Fort et No. 3, Marché, Basse-Ville.

MARCHAND DE BOIS.

F. O. PAQUET,
Havre du Palais, près de l'Usine à Gaz, Planches, Madriers, etc.

F. O. BEAUBIEN.

Place du Palais, Rue St. Paul.

Marchands de Quincaileries.

TRUDELLÉ & VOYER,
No. 43 et 52, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

JOSEPH BOIVIN.

Coin des Rues du Pont et St. Joseph, St. Roch.

P. H. RHÉAUME.

Coin des Rues St. Joseph et du Pont, St. Roch.

LIBRAIRES.

GARANT & TRUDEL,
No. 27, Rue de la Fabrique, Haute-Ville.

HARDY & MARCOTTE.

No. 3, Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

M. L. CRÉMAZIE.

No. 12, Rue de la Couronne, St. Roch.

J. A. LANGLAIS.

No. 63, Rue St. Joseph, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.

RELIEUR ET REGLEUR.

M. E. PROULX,
No. 4, rue Des Canaries, Haute-Ville.

Marchands de Musique.

E. LARUE & C^{ie},
Nos. 241 et 20, rue de la Fabrique, Haute-Ville.

PÉTRUS PLAMONDON.

No. 60, rue Nouvelle, Faubourg St. Louis.

PROFESSEURS DE MUSIQUE.

M. AUG. DESROCHERS,
No. 12, rue du Palais.

M. G. McNILL.

No. 18, rue St. Gabriel, Faubourg St. Jean.

Réparation d'Instruments de Musique.

ROCH LYONNAIS,
No. 33, Rue St. Joseph, St. Roch.

Fabricant de Portes en fer, etc., etc.

LOUIS MARCOTTE,
No. 334, rue de la Couronne, St. Jean.

AVOCATS.

ALLEY & CHAUVEAU,
Bureau, No. 2, rue de la Couronne, Haute-Ville.

RICHARD ALLEY, ALEXANDRE CHAUVEAU,
F. L'ANGÉLIER,
No. 3, Rue du Palais, Haute-Ville.

CARON & DUVAL,
No. 59, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

C. F. D. GAGNÉ,
Coin des Rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

LARUE & RÉMILLARD,
No. 2, rue Buade, Haute-Ville.

ERNEST BRUNEAU,
St. Joseph, Basse-Ville.

J. O. L. VIDAL,
No. 2, Rue St. Louis.

NOTAIRES.

E. & S. GLACKMEYER,
No. 23, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

GEORGE LARUE,
No. 2, Rue de l'Eglise, St. Roch.

J. B. HAMEL,
No. 3, rue St. Joseph, St. Sauveur.

PHARMACIENS.

J. B. MARTEL,
No. 6, rue de la Couronne, St. Jean.

ROCH DUGAL,
No. 25, rue de la Couronne, St. Roch.

ALFRED BRUNET,
Coin des Rues St. Paul et St. Nicolas, Palais.

JOHN VELDON,
No. 509, rue St. Joseph, St. Roch.

Oculiste et Auriste.

DR. L. A. SIMARD,
No. 18, rue St. Louis.

MEDECIN.

LUCIEN MORAUD,
Coin des Rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

DENTISTES.

DR. FOURTIER,
No. 15, rue St. Jean, Haute-Ville.

J. A. VENNÉ,
No. 41, rue St. Joseph, St. Roch.

PHOTOGRAPHES.

T. GASTONGUAY,
No. 43, Rue St. Joseph, St. Roch.

LIVERNOS & BIENVENU,
No. 3, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Horlogers et Bijoutiers.

H. DROLET,
No. 121, rue de la Couronne, St. Jean.

P. H. BRUNET,
Coin des Rues St. Joseph et de l'Eglise.

AMÉDÉE SAVARD,
No. 53, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

EMILE JACOT,
No. 33, Rue de la Couronne, St. Roch.

S. BÉDARD,
No. 37, Rue St. Jean, Haute-Ville.

R. DELAHAYE,
Rue St. Jean, Haute-Ville.

MARCHANDS TAILLEURS.

M. McAVOY,
Coin des Rues du Pont et des Fosses, St. Roch.

MOISE PARADIS,
No. 20 et 21, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

Lampes et Huile de Charbon.

F. O. VALLERAND,
No. 6, Côte de la Montagne, Basse-Ville.

Patience, Lampes, Huile de Charbon (en Gros).

HENRY GOODWIN & C^{ie},
Rue St. Paul, Basse-Ville.

TABACONISTE.

N. DUBOIS,
No. 381, rue de la Couronne, St. Jean.

FERBLANTIER.

FRANÇOIS LÉTOURNEAU,
No. 16, rue St. Nicolas, Palais.

TANNEUR.

OLIVIER ROCHETTE,
No. 156, rue St. Valer, St. Roch.

SELLIER.

LOUIS TANGUAY,
No. 58, rue de la Couronne, St. Jean.

CORDONNIERS.

J. E. WOODLEY,
No. 2, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

(En Gros et En Détail.)

SYLLA COTE,
No. 24, Rue du Palais, Haute-Ville.

JOSEPH LECLERC,
Rue St. Valer, St. Sauveur.

LOUIS BILODEAU,
No. 5, Escalier de la Petite Rue Champlain.

MARCEL ROCHET,
Coin des Rues du Pont et Des Fosses, St. Roch.

CLÉMENT GAMACHE,
Coin des Rues Notre-Dame et St. Pierre, Basse-Ville.

CHARLES BOIVIN,
No. 501, Rue de la Couronne, St. Jean.

J. B. RICHARD,
Coin des Rues St. Jean et St. Geneviève, Faubourg St. Jean.

CHARLES BEAUPRÉ,
Coin des Rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

CHARLES ROY,
Coin des Rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, Basse-Ville.

J. BRE. LAROCHE,
No. 42, rue du Pont, St. Roch.

FRANÇOIS BROUARD,
No. 49, Rue de la Couronne, St. Roch.

BARBIER.

JOSEPH MARIE,
No. 614, rue St. Joseph, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.

HOTELS ET RESTAURANTS.

HOTEL RUSSELL,
No. 11, Rue du Palais, Haute-Ville.

LEANDRE FRÉCHET,
No. 5, Rue de la Couronne, Basse-Ville.

GEORGE BELLEAU,
(Restaurant St. George), No. 2, Rue du Fort, Haute-Ville.

NARCISSE LAFORCE & C^{ie},
No. 17, Rue du Palais, Haute-Ville.

HOTEL BLANCHARD,
Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Architecte, Ingénieur et Arpenteur.

C. BAILLARGÉ,
No. 14, Rue St. François, Haute-Ville.

CHAPELIERS.

O. COTÉ,
Coin des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

ALEXANDRE BOISVERT,
No. 45, Rue du Pont, St. Roch.

J. B. LABIBERTÉ,
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

Chromo-Lithographies.

Le soussigné informe le public qu'il vient de recevoir une caisse de Chromo-Lithographies, exécutées avec le goût le plus artistique en Angleterre et en Allemagne, et copiées d'après les meilleurs originaux des artistes distingués suivants: Sydney Cooper, A. R. A., Wainwright, Foster, Mole, Harding, Whittle, Tidy, Rowtham, Herbert, Richardson, Holding, Leader, Reed, Peuley, Pierson, Capt. Beechey, E. N., etc.

Ces Chromo-Lithographies sont les plus belles qui aient jamais été importées à Québec, et le soussigné est très heureux de pouvoir montrer d'aussi belles productions de l'art.

R. MORGAN,
Marchand de Pianos et de Musique,
No. 44, Rue St. Jean.

Québec, 10 mars 1869.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, MARS 1869.

DIRE MALLER. CLOTURE.

A. M. P. M. OTTAWA, par chemin de fer.

(a) Ottawa, par chemin de fer, 5.15.

Province d'Ontario, (a) 5.15.

QUÉBEC.

Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 5.15.

Shenouake, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et de Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, 5.15.

Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'est, tous les jours, (a) 5.15.

Trois-Rivières et Sorel, par chemin de fer, 5.15.

Trois-Rivières, Rivière-du-Loup (en haut), etc., par terre, tous les jours, (a) 4.00.

Leeds, Megantic, tous les jours, (a) 5.15.

Saint-Jules et Saint-Sylvestre, mardi, jeudi et samedi, (a) 5.15.

Rivière-du-Loup, par chemin de fer et l'est, tous les jours (b) 8.00.

MALLES LOCALES.

Saint-Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours, 8.00.

Beauport et Saint-Richard, tous les jours, 9.00.

Béllevue et Lauzon, deux fois par jour, 9.00.

Lévis, deux fois par jour, 9.00.

Québec-St. Jean, deux fois par jour, 8.00.

Sainte-Marie, etc., comté de Beauce tous les jours, 11.00.

New Liverpool et Saint-Jean, tous les jours, 3.00.

Spencer Cove, deux fois par jour, 8.00.

St. Sauveur et St. Roch, trois fois par jour, 8.00.

Beauport, 3.09.

Rive Sud (Ouest), Saint-Nicolas, jusqu'à Beauport, les lundis, mercredis et vendredis, 8.00.

Rive Nord (Ouest), Ste-Foye et Trois-Rivières, par terre, tous les jours, 4.00.

Rive Nord (Est), Beauport, Murray Bay, Chicoutimi, etc., Saguenay, les lundis, mercredis et vendredis, 8.00.

He d'Orléans, lundis, mercredis et vendredis, 2.30.

Bourg Louis St. Raymond, Port Rouge, mardi et vendredi, Ste. Catherine, lundi et jeudi, 4.00.

Valcartier et Lorette, mercredis et samedis, 2.00.

Laval et Lac Beauport, Charlesbourg, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 2.00.

Stoneham, samedi, 2.00.

BAIE DES CHALEURS.

Basin de Gaspé, Comté de Gaspé et Bonaventure, par terre, lundi, mercredi et samedi, 8.00.

PROVINCE MARITIME.

5.00 Nouveau-Brunswick, Edmonston, Woodstock et Fredericton, par terre, tous les jours, 8.00.

Nouveau-Brunswick et le P. E., Nouvelle-Ecosse, vendredi, par Carleton de Portland à Halifax, 5.15.

Do, do, do, mardi et samedi, 5.15.

Do, do, do, par vapeur jusqu'à St. Jean, N. B., 5.15.

Terreneuve et Bonaventure, l'est comprise dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des vapeurs Inman venant de New-York, 5.15.

ETATS-UNIS.

5.15 Boston et New-York